



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 MARS 2026**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 39**Mis en ligne le : **30 MARS 2026**

L'an deux-mille vingt-six et le vingt-neuf du mois de mars à onze heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme MIGLIOR - M. AMAR - Mme CUILLIERE - M. IZACARD - Mme ROVARINO - M. PIQUET - Mme NERSESSIAN - M. SOW - Mme MERAKCHI - M. SAURA - Mme MORO - M. SAHRAOUI - Mme BERTHOLLAZ - M. GUARDADO - Mme BIRON - M. COPPENS - Mme CHAUVIN - M. MENGEAUD - Mme MARTINEZ - M. RUFFIN - Mme RAFIA - M. HANACHI - Mme CHABROL - M. BENIHYA - M. BRAVI - Mme SIDOU - M. WAHARTE - Mme DEMOLON - M. GAUDE - Mme GIRAUD - M. GACHET - Mme RAPETTO - M. FARRUGIA - Mme NIETO

Secrétaire de séance : M. Joris COPPENS

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE**N° Acte : 5.1**

Délibération N°26-36

M. GACHON Loïc Maire, expose qu'en vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser et il n'est pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul.

Le conseil municipal, ayant un effectif de 39 membres, ne peut avoir plus de 11 adjoints :
 $39 \times 30\% = 11,7$

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour et 9 Abstentions (M. BRAVI, Mme SIDOU, M. WAHARTE, Mme DEMOLON, M. GAUDE, Mme GIRAUD, M. GACHET, Mme RAPETTO, Mme NIETO)

DECIDE la création de **11** postes d'Adjoints au Maire.

Le Secrétaire de Séance
J. COPPENS



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 30 mars 2026

Le Maire
L. GACHON

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

